



# UNION FÉDÉRALE MARITIME

Monsieur le Secrétaire Général de la  
Préfecture de Seine Maritime  
7, place de la Madeleine  
76000 ROUEN

Le Havre le 17 décembre 2008.

**Recommandé avec A/R.**

**Objet :** Non respect de la réglementation sociale par la Société Nouvelle du Remorquage du Havre (SNRH)

**Référence :** « Article 9 de l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2007 définissant les conditions de l'agrément et de l'exercice du remorquage portuaire dans les Ports du Havre et du Havre –Antifer »

Monsieur le Secrétaire Général,

Je suis alerté depuis quelques temps par mes collègues du Havre sur le non respect par la SNRH de la réglementation du travail. (Voir courrier joint adressé ce jour à l'Inspection du travail Maritime). La SNRH exerce son activité depuis maintenant deux années, un abordage entre le SD GIRONDE et le DUBLIN EXPRESS dans la nuit du 31 juillet au 1<sup>er</sup> Août dernier a failli entraîné par le fond 4 hommes d'équipage, j'ai été de nouveau alerté le vendredi 13 novembre dernier par un nouvel abordage entre le SD GIRONDE et un minéralier. Ce dernier abordage a eu moins de conséquence que celui du 31 juillet mais a amené le pilote à se passer des services du remorqueur pour effectuer sa manœuvre.

Certains de mes adhérents sont salariés de la SNRH et ma fonction est de défendre leurs intérêts, à ce titre je vous demande d'agir dans les meilleurs délais afin que la réglementation du travail soit enfin respectée dans cette entreprise.

Sans réponse de votre part dans un délai de 2 mois j'utiliserai tous les moyens légaux à ma disposition pour faire valoir leurs droits. Si néanmoins il se trouvait que vous ne soyez pas la personne compétente pour traiter de ce dossier, dans son aspect respect de la réglementation du travail, je vous serais reconnaissant de le transmettre au service que vous jugerez le plus compétent.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Didier CAPPELLE  
Secrétaire Général de l'Union Fédérale Maritime CFTD

**Pièce jointe :** - Recommandé n° 1 A022 085 7952 4 adressé le 8/12/2008 à l'Inspection du Travail Maritime.

CC : - **Monsieur Joël JOUAULT**-Secrétaire National de l'Union Maritime CFTD  
- **Monsieur Paul GOLAIN**- Secrétaire Général du Syndicat Maritime Normandie CFTD



1, rue Fontenoy - B.P. 1036 - 76061 LE HAVRE CEDEX  
Tél. : 02 35 26 63 73 - Télécopie : 02 35 24 14 36

